

L'ICT au coeur de l'action et de la gestion

- Les nouvelles technologies et les applications digitales fournissent à l'organisation un appui d'une meilleure qualité et d'une plus grande efficacité.
- Digitalisation et innovation pour les collaborateurs, et pour les nouveaux candidats !
- Savoir, établir des liens et lutter contre le crime à tout moment et en tout lieu : nos bases de données sont à jour.

Transformation digitale

i-Police et la police du futur



Le projet i-Police remplacera environ quatre-vingts applications différentes (comme ISLP, FEEDIS, BNG). i-Police rassemblera toutes les informations actuellement dispersées dans différentes banques de données sur une seule et unique plateforme d'information intégrée, avec une nouvelle BNG (Banque de données nationale générale) plus riche en informations qu'auparavant. Cette plateforme d'information sera le fondement par excellence de l'ensemble du projet i-Police.

Le 6 décembre 2021, la ministre de l'Intérieur a attribué le marché i-Police à un consortium dirigé par Sopra Steria, avec comme partenaires : Microsoft, Niche, TA9, Orbit et KPMG.

C'est l'aboutissement d'une procédure de marché intensive, qui doit sa réussite à la collaboration et à la contribution de nombreux experts techniques et fonctionnels et collaborateurs de terrain expérimentés.

Le déploiement global de i-Police est prévu pour 2026, mais des quick wins pourront être réalisés au cours des prochaines années.

i-Police : Ensemble, pas à pas vers la police du futur !



FOCUS@GPI continue à évoluer

L'application FOCUS@GPI permet d'exécuter sur le terrain plusieurs fonctionnalités, telles que la consultation du Registre national ou de la Banque de données nationale générale (BNG), de l'immatriculation d'un véhicule, le suivi d'incidents 101, l'accès au briefing, la saisie d'une infraction...

Depuis le 21 octobre 2021, l'application Personnes Sous Conditions (FOCUS-PSC) est venue compléter l'écosystème FOCUS. Celle-ci soutient le suivi policier pour les modalités et conditions imposées par la Justice aux Personnes Sous Conditions. Elle permet au policier de terrain d'effectuer ses encodages directement depuis son smartphone, par exemple. L'application offre également un lien direct avec ISLP (Integrated System for Local Police), ce qui implique que le policier est directement alerté en cas de problème avec le citoyen.

En outre, FOCUS-PSC permet l'échange de données et d'informations entre elle et i+Belgium. Cette intégration avec l'application i+Belgium facilite le flux d'information vers l'application PSC et inversement.

Pour rappel, i+Belgium est une application qui permet la gestion collaborative entre la justice et la police.



SaRA, pour une meilleure gestion de la sélection et du recrutement

Le mois de septembre 2021 a vu naître SaRA, "Selection and Recruitment Administration", la nouvelle application pour la gestion du processus de sélection et de recrutement. Depuis le 15 septembre 2021, tous les services RH de la Police Intégrée peuvent créer leurs offres d'emploi dans cette nouvelle application, pour une publication quasi instantanée sur le nouveau site [Jobpol.be](https://jobpol.be). C'est la première étape dans la [digitalisation et la modernisation du processus de gestion du recrutement et de sélection](#).

Bouclier national de caméras (ANPR)

Le bouclier national de caméras ANPR (Automatic Number Plate Recognition, ou reconnaissance automatique de plaques d'immatriculation), relie l'ensemble des caméras ANPR à un système de gestion central (AMS – ANPR Managed Services) permettant à la police de réagir rapidement au passage de criminels (sur la base d'un numéro de plaque signalé). Le réseau ANPR reprend également les radars-tronçons.

L'AMS est opérationnel depuis le 29 janvier 2021.

Cet outil offre trois fonctionnalités de base :

- radars-tronçons dans le cadre de la sécurité routière ;
- traitement de hits à partir de listes noires en vue d'une intervention ;
- appui aux enquêtes de recherche.

Fin décembre, 14 656 policiers avaient accès à l'AMS, qui compte à présent 1 531 caméras (et radars-tronçons) connectées.

De nouvelles caméras et des radars-tronçons supplémentaires ont régulièrement alimenté ce système au cours de l'année 2021, si bien qu'il était saturé à la fin de l'année. Afin de pouvoir continuer à s'étendre et à couvrir davantage de routes, l'architecture va subir des adaptations en 2022, avec le développement en parallèle d'un plan d'amélioration. Ces évolutions permettront dans les années à venir d'ajouter de nouvelles caméras, de mettre en place de nouveaux radars-tronçons et de créer de nouvelles fonctionnalités et connexions à d'autres systèmes ANPR.

Liens digitaux renforcés avec la Justice

Cross Border Exchange : un taux de succès de 99 % !

Cross Border Exchange (CBE) est un module intégré dans les applications policières en matière de perception immédiate (PI), liée aux infractions de roulage. Dans ce cadre, la Police Intégrée constate et verbalise les résidents belges ou européens, puis transmet l'information à la Justice via un flux électronique. Celle-ci se charge par la suite de l'impression et de l'envoi de ces perceptions immédiates ainsi que du suivi de leur paiement.

En 2020, le système de perception de ces amendes a été amélioré par la Police Fédérale, en collaboration avec la Justice. Ceci grâce à l'augmentation du nombre de caméras et de radars-tronçons, ainsi qu'au développement de la signature et du cachet numériques (entre autres, la *MultiFactor Authentication* [MFA]).

L'année 2021 nous a montré que Cross Border Exchange atteignait un taux de succès de 99 % avec un nombre de dossiers traités qui ne cesse de s'accroître.

Tous les deux ans, l'Institut européen d'administration publique (IEAP) récompense les projets les plus innovants, efficaces et co-créatifs des entités publiques au niveau local, régional et national/européen. Cette année, **CrossBorder Exchange a été nommé dans la catégorie "Digital Public Administration"**, pour la plus grande fierté de la Direction de l'information policière et des moyens ICT (DRI).

Nombre	2019*	2020	2021
PV créés	6 300 000	5 801 781	5 819 503
PV transmis vers la BNG judiciaire	2 160 000	2 190 253	1 983 847
Perceptions immédiates	2 270 000	2 088 910	1 957 245
Renseignements enregistrés	5 500 000	4 995 666	5 043 089
Documents produits	13 260 000	11 745 608	11 663 555
Auditions enregistrées	1 450 000	1 228 335	1 266 219
Personnes physiques enregistrées	/**	24 935 159	24 986 764

* Pour une raison technique, les chiffres de 2019 ont été arrondis.

** Chiffre non disponible.

PacOs : codes-barres sur les pièces à conviction pour un suivi plus efficace

PacOs est l'application servant à la gestion des pièces à conviction de façon digitale avec des codes-barres. Le déploiement opérationnel a été lancé en 2020 de manière progressive par arrondissement sur les sites de la police et de la Justice. Fin 2020, PacOs couvrait 55% du territoire national. L'application a été déployée au niveau national en 2021, tant au niveau de la Police Intégrée que de la Justice*.

En outre, des formations ont été dispensées afin d'accompagner au mieux les membres du personnel qui utilisent cette application, tant au niveau de la police que de la Justice.

	2019	2020	2021
Saisies judiciaires	1 565	53 440	163 682
- Pièces à conviction saisies (total)	6 445	50 802	430 182
- au sein de la Police Intégrée	2953	18 043	153 613
au sein de la Justice	3 492	32 759	276 659

* Auprès des tribunaux de première instance, de l'Organe central pour la saisie et la confiscation, de l'Institut national de criminalistique et de criminologie.